

Accord signé !

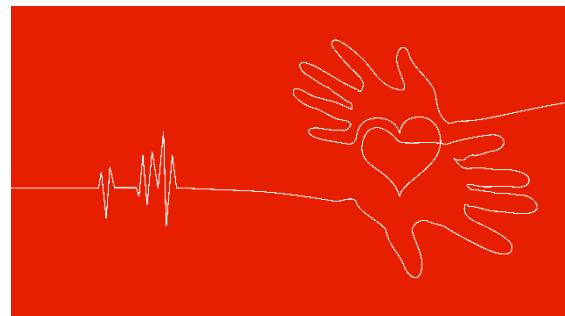


Cette semaine, le SETCa a signé l'accord sectoriel 2019-2020 pour les entreprises de la branche d'activité de la prothèse dentaire.

Un accord a été obtenu sur les points suivants :

- **Augmentation de tous les salaires minimums de 5% à partir du 1^{er} mai 2020.**
- **Augmentation des chèques-repas de €4,20 à €7 à partir du 1^{er} mai 2020.**
- **Augmentation de la prime syndicale à €10 par mois.**
- **Indemnisation des frais de déplacement :** remboursement des transports publics, indemnité kilométrique pour les voitures et les vélos.

- Engagement à augmenter le taux de participation des employeurs aux formations et à poursuivre l'élargissement de l'offre.



Des questions ? N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué syndical. **Ensemble, on est plus forts !**



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeur responsable : Jan-Piet Bauwens | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles